



## Commission des dynamiques territoriales

### 2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

#### Propositions d'attributions de subventions au titre des partenariats entre le Département du Bas-Rhin et des associations naturalistes pour 2016

#### Rapport n° CP/2016/260

#### Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer de décider de la poursuite des partenariats entre le Département du Bas-Rhin et les associations en lien avec les actions du Département en matière d'Espaces Naturels Sensibles ou dans le cadre de la démarche Ecoroute dans le contexte de l'exercice budgétaire 2016.

Une baisse de 10% est proposée pour l'ensemble de ces bénéficiaires. L'année 2016 sera mise à profit pour définir de nouvelles perspectives pour 2017, en fonction notamment des évolutions liées à l'application de la Loi NOTRe.

Depuis 1985, les Départements disposent d'une compétence « Espaces Naturels Sensibles » (ENS) qui leur permet de planifier et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels à laquelle est adossée une ressource affectée.

Cette compétence est organisée par le Département du Bas-Rhin sous forme de schémas successifs, le dernier en date ayant été adopté en 2010. Ce Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) permet de décliner le socle national des actions de maîtrise foncière "ENS" avec les études, travaux de renaturation et de gestion de ces espaces.

Actuellement le Département est propriétaire, à ce titre, de 238 ha sur une vingtaine de sites.

Le SDEN s'appuie aussi sur des déclinaisons plus locales comme des partenariats avec des associations pour les actions de connaissance du patrimoine naturel et de sensibilisation.

Dans le domaine de l'environnement, les dispositions de la loi NOTRe impliquent une remise à plat des partenariats. Un travail est à mener en relation avec le Département du Haut Rhin et la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour travailler sur des perspectives pour 2017 et les années suivantes.

#### **I. POURSUITE DES PARTENARIATS – PROGRAMMES ANNUELS D' ACTIONS 2016**

Dans le cadre du plan de maîtrise budgétaire, l'exécutif départemental propose de diminuer la contribution du Département du Bas-Rhin au fonctionnement de ces structures de 10%. Ces dernières ont été informées de cette orientation pour 2016.

##### 1. Proposition de programme d'action 2016 dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 conclue avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Ce partenariat avec la LPO est en place depuis 2002 avec pour objectif de réaliser, dans le cadre de conventions annuelles, des actions récurrentes ainsi que des études plus ponctuelles liées à la renaturation de sites par exemple.

En 2016, La LPO a proposé de poursuivre ce partenariat autour des axes suivants :

- mise en place d'actions de conservation : actions d'études et d'inventaire en convergence avec les actions portées par le Département et en particulier le suivi de l'avifaune préservée dans le cadre des Programmes Agro-Environnementaux du Département,
- missions d'expertises ponctuelles techniques ou pédagogiques : mobilisations ponctuelles de salariés et de bénévoles sur des dossiers en lien avec les actions du SDEN et d'autres politiques départementales (Haut-Koenigsbourg, protocole abattage d'arbres, aménagement foncier,...),
- suivi et inventaire des populations de cincle plongeur,
- analyse liée à la mortalité des oiseaux.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec la LPO sur une base ajustée à 9 850 € au titre de l'année 2016.

## 2. Proposition de programme d'action 2016 dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 conclue avec l'association BUFO

Depuis 2008, un partenariat a été noué avec l'association BUFO autour de la connaissance et de la préservation des amphibiens.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2014-2016, il est proposé que BUFO et le Département du Bas-Rhin poursuivent un partenariat sur les mêmes axes : connaissance et plan d'action en lien avec les politiques du Département, et plus globalement avec les collectivités locales.

Dans la continuité des années précédentes, il porterait ainsi en 2016 sur :

- le suivi des populations et la protection du crapaud vert (en particulier les mesures compensatoires de Molsheim),
- la mesure de la tendance évolutive des populations d'amphibiens en lien avec les sites ENS du Département,
- le suivi des populations de Pélobate brun sur les sites de Lauterbourg, Leutenheim et Fort Louis,
- l'expertise - conseil (appui aux projets d'aménagement des collectivités locales et du Département).

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec BUFO sur une base ajustée à 17 955 € pour 2016.

## 3. Proposition de programme d'action 2016 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2014-2016 conclue avec l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)

L'enjeu de la connaissance des données relatives aux espèces patrimoniales et protégées est de plus en plus important, car il permet :

- une meilleure évaluation des actions menées par le Département, telles que le suivi écologique de ses ENS, les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques (PAECs),
- une meilleure connaissance de la répartition des espèces protégées et une prise en compte de cette problématique à l'amont des projets du Département (infrastructures routières, ...) ainsi que pour les outils de planification et d'urbanisme portés par les collectivités bas-rhinoises.

En Alsace, cette connaissance est structurée autour de deux projets financés depuis leur origine par le Département du Bas-Rhin :

- le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace (SIBA) qui consiste à étudier l'évolution annuelle de la biodiversité en Alsace à partir de 23 indicateurs faunistiques pertinents,
- le projet d'Atlas de la biodiversité, projet associatif qui a démarré en 2006, et qui a vocation à établir un état des lieux précis sur l'ensemble du territoire alsacien.

Pour la période 2014-2016, ODONAT a proposé à l'ensemble de ses partenaires (Etat, collectivités) de reprendre l'architecture de son action et donc des partenariats autour du projet « Biodiv' Alsace », portail et plateforme de connaissances, structuré par :

- les suivis mis en place dans les Indicateurs de la Biodiversité en Alsace depuis 2005, ainsi que le portail de collecte et de validation des informations naturalistes,
- un accès renforcé à ces informations de base ou synthétiques pour le grand public et les collectivités,
- une approche territoriale et cartographique avec la possibilité de disposer d'un accès rapide et ergonomique aux données concernant un territoire (à l'échelle minimale de la commune).

Il est proposé de poursuivre le partenariat en 2016 sur une base ajustée à 21 042 €.

#### 4. Proposition de programme d'action 2016 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2014-2016 conclue avec le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA)

Depuis sa création, le GEPMA est un partenaire régulier du Département sur différents sujets techniques : les problématiques de cohabitation entre les mammifères et les concitoyens, la conservation et la prise en compte des chauves-souris ou encore du grand hamster.

Aussi, un partenariat a été mis en place autour d'objectifs convergeant avec les actions du Département liées au Schéma Départemental des Espaces Naturels ou à la démarche Ecoroute.

Pour 2016, l'association sollicite la collectivité pour un partenariat autour :

- d'actions de connaissance et de protection en lien avec le Schéma Départemental des Espaces Naturels (sites du Conservatoire des Sites Alsaciens, sites ENS de Leutenheim et de Lauterbourg, projet sur le site du Haut-Koenigsbourg,...),
- d'actions de connaissance et de protection en lien avec le programme castor ayant fait l'objet d'initiatives conjointes de réintroduction, suivi des populations, animation du réseau bénévole,
- de formations des observateurs : grand public, socioprofessionnels, bureaux d'études,
- de protocoles d'abattages des arbres à cavité : élaboration, test et animation du protocole en lien avec les différents partenaires (LPO, Eurométropole), définition d'une offre de formation adaptée,
- de la sensibilisation du grand public (sorties naturalistes, soirées publiques,...) et conseils aux particuliers : cohabitation avec la faune sauvage en particulier les chauves-souris et les fouines.

Pour la réalisation du programme 2016, détaillé dans la convention financière annuelle, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant ajusté à 8 208 €.

#### 5. Proposition de programme d'action 2016 à conduire avec le Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA)

Ce partenariat entre le Département et le GORNA est en place depuis de nombreuses années et permet, par le biais de conventions annuelles, de réaliser des actions récurrentes. Le Département est le principal partenaire du GORNA qui assure la gestion et la logistique du

Centre de sauvegarde de la faune sauvage implanté à Neuwiller-les-Saverne, et ce depuis sa création.

L'action principale reste naturellement le fonctionnement du centre de sauvegarde avec comme objectifs un taux de relâcher supérieur à 50% des accueils ainsi que le maintien de la qualité de services et de conseils auprès des découvreurs d'animaux en détresse.

Pour 2016, il est proposé que le Département du Bas-Rhin subventionne l'association à concurrence d'un montant ajusté à 11 549 € pour son fonctionnement.

#### 6. Proposition de programme d'action 2016 à conduire avec l'association Alsace Nature

En 1999, une action partenariale a été engagée avec l'association Alsace Nature autour d'actions de sensibilisation sur les collines calcaires sous-vosgiennes, pendant trois ans.

Depuis, ce programme a fait l'objet de renouvellements successifs et a permis de travailler sur des sujets variés : les collines sèches, la protection des rieds, le hamster, le partenariat avec les collectivités locales.

Cette démarche permet notamment une approche croisée avec les priorités départementales des actions réalisées par Alsace Nature, et constitue un appui à des projets de préservation des sites portés par les Communes ou le Département.

Le partenariat 2013-2015 s'articulait autour des axes suivants :

- aménagement foncier et environnement : identification des enjeux environnementaux et information des acteurs afin d'aboutir le plus en amont à la prise en compte des enjeux environnementaux et de préservation de ces espaces,
- corridors écologiques et urbanisme : identification sur la base d'exemples concrets des problématiques de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, afin de déboucher sur des préconisations méthodologiques pour la prise en compte des objectifs du Grenelle de l'environnement dans les documents d'urbanisme,
- Eco-routes : identification et réflexion autour des problématiques de points noirs et de prévention des impacts routiers sur la nature,
- Schéma Départemental des Espaces Naturels : poursuite des partenariats en place pour la préservation d'espaces naturels, notamment autour de la mobilisation de la société civile sur les problématiques de valorisation des produits du Ried.

Pour la réalisation du programme 2016, détaillé dans la convention financière annuelle, il est proposé de proroger les axes de travail en cours et de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 24 624 €.

#### 7. Proposition de programme d'action 2016 à conduire avec le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA)

Depuis 15 ans, de nombreuses réunions entre l'Etat, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les Villes de Strasbourg et de Mulhouse et l'Université Louis Pasteur, sans oublier la Société Botanique d'Alsace, ont permis de définir les grandes orientations du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) correspondant à la mise en réseau des structures existantes.

Le rôle de cette structure vise notamment :

- à la conservation ex-situ des plantes menacées en Alsace,
- au stockage et à l'exploitation des données actuelles à des fins de suivi des populations végétales,
- à la conservation des données historiques (herbier, données bibliographiques),
- à l'expertise pour les collectivités, les administrations de la biodiversité végétale,
- à la contribution à la formation des acteurs locaux à la sauvegarde de la flore.

La structure juridique retenue pour ce conservatoire est celle d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) avec une répartition des droits et obligations des membres calculée au prorata de leurs participations aux frais de fonctionnement. L'ensemble de ces dispositions a fait l'objet d'un accord du Conseil Général le 28 juin 2004, et a fait l'objet d'un deuxième examen en décembre 2005 suite à une répartition des parts et compétences entre Villes et Communautés urbaines ou d'agglomérations.

Après différentes étapes, les statuts du GIP ont été approuvés par les différents ministères de tutelle.

Dès lors, les premiers travaux ont débuté quant à la connaissance de la flore et des habitats, ainsi qu'en appui aux actions des membres, comme des actions de transplantations d'espèces protégées impactées par des projets routiers, pour ce qui concerne le Département.

Conformément à l'engagement du Département, il est proposé de financer le CBA à hauteur de 18 000 € au titre de la contribution 2016 à son fonctionnement.

## II. COTISATIONS DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN AUX ASSOCIATIONS

Le Département adhère en tant que personne morale à diverses associations et doit donc verser sa contribution annuelle à ces différents organismes. (Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses : 8810 €, ARIENA : 40€ , APRONA : 250€ , Groupement de Défense Sanitaire : 500€, Association Nationale des Elus de la Montagne : 5400€ )

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des Dynamiques Territoriales le 28 avril 2016.

En cas d'accord de votre part, les montants suivants seraient à prélever sur les enveloppes correspondantes.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22808	65-65738-738	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
29036	65-6574-738	93 254,00 €	93 254,00 €	93 228,00 €
31842	011-6281-928	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes au titre de l'année 2016 :*

- à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), une subvention de 9 850 €,
- à l'association BUFO, une subvention de 17 955 €,
- à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), une subvention de 21 042 €,
- au Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), une subvention de 8 208 €,
- à l'association Alsace Nature, une subvention de 24 624 €,

- au Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA), une subvention de 11 549 €,
- au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Conservatoire Botanique d'Alsace » (CBA), une participation de 18 000 €.

Elle décide de verser 15 000 € au titre des cotisations 2016 :

- à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses une cotisation de 8810€,
- à Association Nationale des Elus de la Montagne une cotisation de 5400€,
- au Groupement de Défense Sanitaire une cotisation de 500€,
- à l'APRONA une cotisation de 250 €,
- à l'ARIENA une cotisation de 40 €.

Les modalités de versement des subventions sont les suivantes :

1. Conformément au règlement financier du Département, une avance de 50% sera versée à la signature de la convention financière 2016 pour les bénéficiaires suivants : LPO, BUFO, ODONAT, GEPMA et Alsace Nature. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

2. Pour le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) et le GORNA, un acompte de 50% sera versé à la notification. Le solde sera versé au vu de justificatifs de dépenses et d'activité.

Elle autorise son président à signer, le moment venu, les conventions financières 2016 à intervenir entre le Département et les organismes suivants : LPO, BUFO, ODONAT, GEPMA, Alsace Nature (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Par ailleurs, elle prend acte des réflexions en cours sur l'évolution de ces partenariats, en concertation avec le Département du Haut-Rhin et la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY